



Dépos de garantie (caution)

Par **malouin**, le **19/04/2012** à **12:24**

Bonjour,

J'ai été propriétaire bailleur pendant 9ans.Suite a la vente de mon bien en fevrier j'ai voulu recupere mon dépôt de garantie suite à des dégradations cosé par ma locataire. Ma locataire est partie le 8 novembre 2011 et avait laissé une caution de 500 euros auprès de l'agence qui à gérer mon bien ces trois dernières années.

L'agence a sous traité avec un cabinet d'expertise pour l'entrée d'état des lieux et la sortie de ma locataire.

le chiffrage des dégradation est de 450 euros + 180 euros pour les 8 dernier jours occupés du 1er au 8 novembre.

Je n'arrive pas à récupérer ma caution déduite des travaux et le loyer de 180euros auprès de l'agence, qui soit disant n'arrive pas à joindre mon ancienne locataire qui aurait changé de numéro de tel ,de plus la caution n'est pas suffisant pour récupérer mon argent.

J'ai l'impression que depuis que j'ai vendu mon bien par moi mémé ,l'agence m'oublie et font l'autruche malgré de nombreux appel de ma part à la directrice pour relancer mais en vain.(vivant à Paris j'ai même été à Nancy m'entretenir avec la responsable de l'agence.

Cela va faire bientôt 6 mois que ça dure je ne sais plus quoi faire quel sont mais droits.

merci de m'apporter des solutions je vous remercie à l'avance

Cordialement.